



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **17 septembre 2012**

Décision n° **B-2012-3553**

commune (s) : Lyon 3<sup>e</sup>

objet : Aménagement de la rue Garibaldi - Marché 2 : Démolition et remblaiement des trémies - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 septembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 18 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrière, Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

**Bureau du 17 septembre 2012****Décision n° B-2012-3553**

commune (s) : Lyon 3<sup>e</sup>

objet : **Aménagement de la rue Garibaldi - Marché 2 : Démolition et remblaiement des trémies - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de démolition et remblaiement des trémies pour l'aménagement de la rue Garibaldi.

Par délibération n° 2008-0455 du Conseil du 15 décembre 2008, le réaménagement de la rue Garibaldi, tronçon Lafayette-Bouchut a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 dans le cadre de la politique publique : Garder le cap développement économique - réaliser de grands projets structurants - poursuivre la transformation du territoire par les grands projets urbains.

Par délibérations n° 2009-0504 et n° 2009-0907 des 9 février et 28 septembre 2009 pour les études, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre et n° 2012-2717 du 13 février 2012 pour les travaux, le Conseil de communauté a voté l'individualisation de l'autorisation de programme pour un montant total de 30 000 000 € TTC.

Conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée et, dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 27 juillet 2012, a classé les offres et choisi celle du groupement PERRIER TP/GUINTOLI/MAIA SONNIER pour un montant de 3 013 880,76 € HT, soit 3 604 601,39 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché pour l'aménagement de la rue Garibaldi - Marché 2 : Démolition et remblaiement des trémies ainsi que tous les actes contractuels y afférent, avec le groupement PERRIER TP/GUINTOLI/MAIA SONNIER pour un montant de 3 013 880,76 € HT, soit 3 604 601,39 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1896 les 9 février 2009 et 13 février 2012 pour la somme de 30 000 000 € TTC en dépenses.

**3° - Le montant** à payer en 2012 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 septembre 2012.**